

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CNO DU 14 MARS 2018

Le conseil national d'orientation du CNFPT s'est réuni le 14 mars 2018 sous la présidence d'Hélène BROC (FO) à l'effet de débattre et de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan quantitatif de la mise en œuvre de l'offre 2017 –pas d'avis requis -
- Liste des personnes susceptibles d'être membres de jurys des concours et examens professionnels d'administrateur territorial, d'ingénieur en chef, de conservateur territorial de bibliothèque et du patrimoine (avis délibératif) –vote pour à l'unanimité -
- Conventions de partenariats :
  - Avenant portant modification et prorogation de la convention de partenariat entre le CNFPT et la Direction générale des finances publiques (DGFIP)
  - Convention de partenariat 2018-2021 entre le CNFPT et l'Agence française anti-corruption (AFA)
  - Convention de partenariat 2018-2020 entre le CNFPT et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie (NC) et l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP)
  - Convention de partenariat entre le CNFPT et l'institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht (Pays-Bas)
  - Convention de partenariat entre le CNFPT et l'institut national d'administration publique (INAP) de Madrid (Espagne)
  - Convention d'application de la convention-cadre entre le CNFPT et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) – vote pour à l'unanimité -
- Bilan évaluatif des formations d'intégration des agents de catégorie A et de catégorie B dans la Fonction publique territoriale – pas d'avis requis -

Ce dossier avait fait l'objet d'une présentation en séance du conseil d'administration du mois de janvier mais à la demande de la présidente du CNO a été inscrit à l'ordre du jour du CNO afin de faire partager par toutes et tous les éléments d'appréciation et les recommandations proposées à l'amélioration du dispositif.

La délégation FORCE OUVRIERE était composée d'Hélène BROC, présidente et de Gisèle LE MAREC agissant en qualité de première suppléante de Josiane TOURAINE excusée.

Traditionnellement, cette séance fut précédée, dans la matinée et la veille, de réunions des commissions « formation », « métiers, sens du service public et parcours professionnels » et groupes de travail « grandes causes » et « apprentissage ».

## INTERVENTIONS FORCE OUVRIERE

La délégation FORCE OUVRIERE est intervenue pour regretter l'absence de documents préparatoires permettant de disposer d'une bonne analyse des dossiers présentés (ce fut le cas notamment pour le bilan quantitatif de la mise en œuvre de l'offre de formation 2017, dossier qui à la demande de la présidente fera l'objet d'une présentation consolidée et qualitative lors de la prochaine séance du mois de mai 2018).

Elle est également intervenue au moment de l'examen des différentes conventions pour souligner qu'un bilan un peu plus exhaustif faisait défaut à l'appui de certains partenariats engagés par le CNFPT avec des tiers.

Enfin, après la présentation du bilan évaluatif du dispositif d'intégration à la fonction publique territoriale, la délégation a souligné le manque de lisibilité entre les formations destinées aux deux catégories A et B concernées, précisant en outre que la notion de conduite de projet apparaît nettement comme prioritaire, dans un contexte où la notion d'encadrement est (pour les catégories A et, dans une moindre mesure pour les catégories B), une part importante de l'activité dans un environnement professionnel traditionnel ; on ne peut s'empêcher de penser que le dispositif aurait tendance à s'adresser à des agents de grosses collectivités et ne balait pas l'ensemble des strates démographiques des collectivités territoriales. LA durée réglementaire de la formation d'intégration, soit seulement deux semaines, impose des choix, mais il semblerait que les choix opérés pour les séquences de formation aient conduit à des renoncements en termes de formation aux différents métiers auxquels donnent vocation les différents cadres d'emplois relevant de ces deux catégories.